

Enjeux paysagers, écologiques et économiques liés au développement des boisements spontanés

L'exemple des pâturages boisés dans le parc naturel régional du Haut-Jura

Isabelle Douchet

Le territoire du Parc du Haut-Jura est situé en zone de moyenne montagne, avec des altitudes s'étageant entre 300 et 1 700 mètres (de l'étage collinéen à l'étage subalpin). Il est recouvert à 70 % par la forêt. Il est caractérisé par la présence d'une agriculture extensive (env. 0,6 UGB¹/Hectare) dont le maintien est principalement lié à la production de fromages AOC (Bleu de Gex, Comté, Morbier). Cette alliance élevage laitier bovin et agriculture extensive en zone de moyenne montagne fait la particularité du Haut-Jura.

Comme dans d'autres régions, les exploitations restantes tendent à se recentrer sur les terres les plus facilement mécanisables et proches des sièges des exploitations, à la différence que le phénomène dominant n'est pas l'abandon des parcelles, sauf pour les communaux de basse altitude correspondant à des pelouses sèches, mais la sous-utilisation de milieux faisant historiquement l'objet d'une double utilisation pastorale et sylvicole : les pâturages boisés. Cette sous-utilisation entraîne un reboisement spontané de ces milieux, engendrant d'abord un abandon partiel des parties les plus boisées avant l'abandon définitif du pâturage.

Ces milieux représentent des enjeux multiples : patrimoine naturel et paysager, mais aussi cadre de vie et développement économique.

Qu'est ce qu'un pâturage boisé ? les spécificités du Haut-Jura

Un pâturage boisé est un pâturage constitué traditionnellement de pâtures ouvertes (prairies, pelouses), de pâtures boisées (arbres isolés ou bouquets) appelées couramment pré-bois, et de forêts parcourues.

Ces milieux se trouvent historiquement au-dessus de 900 mètres d'altitude, correspondant largement à des propriétés privées. On les évalue sur le Haut-Jura à un tiers des surfaces exploitées par l'agriculture (plus de 10 000 hectares).

Au début du siècle, les forêts étaient généralement cantonnées aux terrains les plus difficiles (éboulis, lapiaz). Elles laissaient la place au pâturages boisés lorsque les conditions stationnelles permettaient l'installation d'une strate herbacée sans pour autant rendre la fauche possible du fait de la présence de nombreuses roches affleurantes. Ce type de pâturage correspond généralement à des pelouses « séchardes » installées sur des sols superficiels (associations du *Mesobromion*).

Sur ces milieux intermédiaires entre forêt et pâture, où les possibilités d'augmentation des rendements sont faibles, la présence d'arbres permettait d'allier deux revenus (pastoral et sylvicole) tout en limitant les problèmes de sécheresse et en apportant des abris aux animaux,

¹. Unité Gros Bétail, pour indication une vache laitière correspond à 1 UGB.

Isabelle Douchet
Parc naturel
régional du Haut-
Jura
Maison du Haut-
Jura
39310 Lajoux



◀ Photo 1. – Pâturage boisé des crêts rocheux, à dominante d'épicéas, et des pré-bois à dominante de bosquets de hêtres en adret sur sol très superficiel.

avantage non négligeable étant donné la rudesse du climat.

Le type de boisement dominant au sein du pâturage boisé est la pessière sur les secteurs de forêt parcourue, là où la forêt s'éclaircit on trouve des pré-bois à dominante d'épicéas (photos 1 et 2) et des pré-bois à dominante de bosquets de hêtres en adret sur sol très superficiel.

Des pâturages boisés en pleine évolution

■ *Les anciens pâturages boisés se referment*

D'après une étude réalisée à partir de photographies aériennes, entre 1950 et 1985 environ 50 % des pré-bois se sont reboisés.

Cette évolution vers la fermeture des anciens pré-bois est toujours d'actualité, elle s'est peut-être même amplifiée. Cette évolution traduit le faible intérêt porté actuellement par l'agriculture et la sylviculture à ces milieux mixtes. En effet, l'évolution des modes de production agricole et sylvicole font de ces milieux un enjeu faible en terme de production : bois de pâture en densité faible, pâturages difficilement mécanisables, main d'œuvre nécessaire pour l'exploitation de ces surfaces pouvant être importante eu égard la faible production à l'hectare.

Il est important de noter les différentes phases successives de l'évolution de ce type de pâturage : il y a d'abord fermeture des parties boisées du pâturage quand les conditions d'entretien par le troupeau ne sont plus remplies, c'est seulement à ce stade qu'on assiste à un abandon par l'agriculteur des parties les plus boisées du pâturage.

Les cartes de la figure 1 montrent un exemple d'évolution des boisements d'un pâturage boisé



▲ Photo 2. – Pâturage boisé en situation d'adret, composé de bosquets de hêtres).



◀ Photo 3. – Envahissement marqué par une forte dynamique de noisetier.

(CRPF de Franche-Comté, 1999) où le très fort envahissement des espaces boisés par le hêtre (étage montagnard supérieur) est à mettre en relation avec la diminution de la pression de pâturage depuis les années 50.

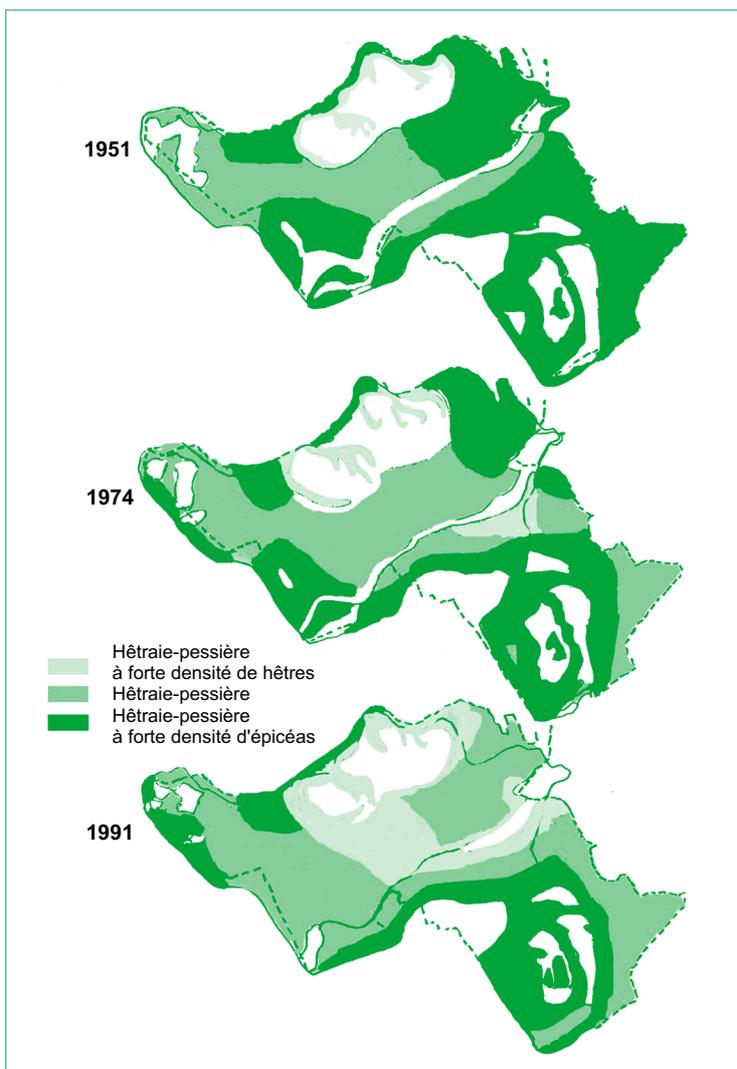
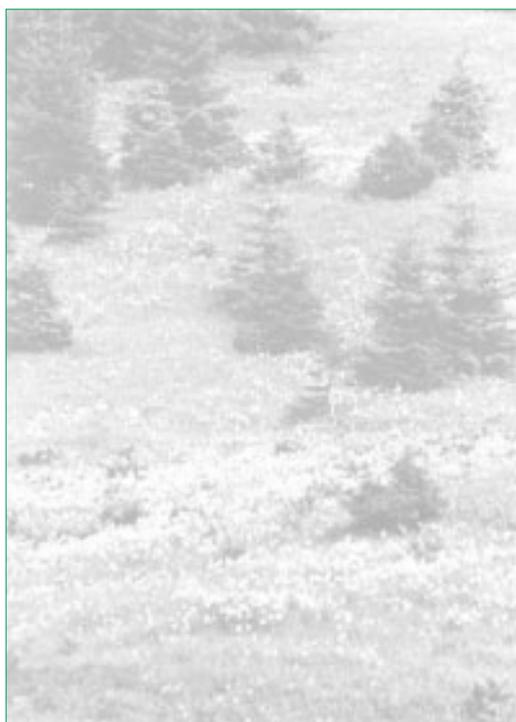
Sur d'autres secteurs aux conditions stationnelles différentes, cet envahissement peut être marqué par une forte dynamique du noisetier (photo 3).

■ De nouveaux pâturages boisés se créent

Si l'on constate une forte régression des pré-bois, et donc des pâturages boisés, présents dans les années 50, par contre de nouveaux pré-bois apparaissent.

Mais ces nouvelles surfaces sont faibles comparativement aux hectares perdus, et en terme de biodiversité ces nouveaux pré-bois ne remplacent pas les anciens, ils correspondent à des milieux différents : ils sont situés sur des ter-

Photo 4. – Colonisation par l'épicéa d'une prairie en pente autrefois fauchée (ubac, étage montagnard supérieur).



▲ Figure 1. – L'évolution des peuplements forestiers entre 1951 et 1991 (Fond IGN et source CRPF de Franche-Comté 99).

rains autrefois cultivés ou fauchés, avec des sols relativement profonds (photo 4).

Les pâturages boisés aujourd'hui : les nouveaux enjeux

■ Un enjeu écologique

Le maintien de ces milieux représente un enjeu important pour la sauvegarde de certaines espèces d'oiseaux, avec tout particulièrement le Grand Tétrás qui a fait l'objet d'un pro-

gramme LIFE, mais aussi tout un cortège d'autres espèces favorisées par la structure en mosaïque des différents types de couverts : casse-noix moucheté, gélinoite, bec-croisé,...

En ce qui concerne la flore, l'enjeu se situe plus en terme de préservation de milieux que de préservation d'espèces rares.

Les pâturages boisés sont concernés par plusieurs habitats d'intérêt communautaire liés à une gestion pastorale extensive : pelouses calcaires karstiques (*Alyso-Sedion*), et formation herbeuses sèches semi-naturelles (*Mesobromion*).

■ *Un enjeu paysager*

Il se situe à plusieurs niveaux :

– banalisation du paysage et perte d'une identité régionale : d'un paysage mosaïque où forêt et prairies s'entremêlent on évolue vers un paysage cloisonné avec d'une part les prairies à haut niveau de production et d'autre part la forêt ;

– cadre de vie : le paysage s'homogénéise, perdant un de ses principaux attraits qui est la possibilité de vues lointaines rendues initialement possibles par le relief, et la forêt se resserre autour des espaces les plus faciles à exploiter par l'agriculture et autour des habitations. Or l'ombre et l'humidité sont toujours problématiques sous le climat haut-jurassien.

■ *Un enjeu économique*

Les pâturages boisés représentent un très fort enjeu touristique car ils sont le domaine privilégié de la randonnée sous toutes ses formes (pédestre, VTT, ski nordique, ...).

Pour le randonneur ces secteurs sont très attractifs en raison de l'absence de monotonie et des possibilités de vues dégagées permises grâce au relief. Pour le gestionnaire de pistes de ski de fond c'est sur ces secteurs qu'une qualité de neige correcte peut être le plus facilement maintenue. En effet les pistes bénéficient de l'ombre du couvert arboré, tout en n'ayant pas les inconvénients rencontrés en forêt, liés au passage sous la couronne des arbres.

Quelles modalités d'intervention ?

Même si les enjeux d'ordre collectif peuvent être forts sur certains secteurs, le statut de pro-

priété privée de la majorité de ces espaces et les vastes superficies concernées, limitent l'implication des collectivités locales.

■ *A l'échelle du territoire : la réalisation de chartes paysagères*

La mise en œuvre d'une opération locale agri-environnement, ciblant tout particulièrement les pré-bois, a permis d'accentuer la sensibilisation des différents acteurs sur cette problématique, avec l'idée que cette évolution n'est pas inéluctable et que les collectivités pouvaient avoir une politique volontariste dans ce domaine sans pour autant empiéter sur les droits du propriétaire privé et de l'exploitant. Mais les surfaces concernées sont vastes, il apparaît nécessaire de faire des choix en tenant compte des différents enjeux.

Pour faciliter la prise de conscience locale des enjeux sur un territoire, et aboutir à une vision prospective partagée entre les élus locaux, les agriculteurs, les forestiers, les acteurs du tourisme et autres utilisateurs de l'espace, et l'administration, le Parc a proposé d'élaborer des chartes paysagères. Ces chartes doivent aboutir à la définition d'une politique et de moyens d'intervention. Elles apparaissent comme un moyen d'engager concrètement les partenaires sur la base d'un programme d'actions pluriannuel.

La méthodologie retenue s'inspire fortement de celle développée par Mairie-Conseil qui s'est appuyé sur les expériences de nombreux territoires dont les parcs naturels régionaux. Cette méthodologie consiste à faire réaliser par les élus et les habitants le diagnostic de leur territoire, en partant de principes simples :

- le paysage est la signature de l'identité d'une région ;
- le paysage est le fruit de l'activité humaine ;
- un aménagement du territoire en adéquation avec les fonctions qu'on lui demande de remplir dans le cadre d'un développement durable engendre un « beau paysage ».

Il s'agit de faire réaliser dans un premier temps les cartes communales et intercommunales délimitant les enjeux par secteur, les problèmes posés ou les atouts, et les évolutions en cours

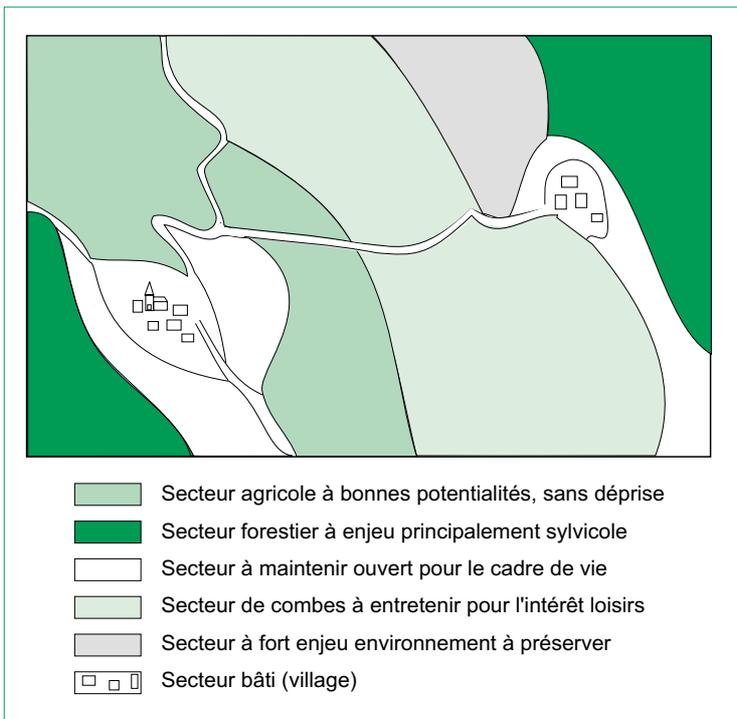
(figure 2). Cela permet de formuler les axes d'intervention claires et les priorités, avant de les soumettre aux organismes techniques qui aideront à la recherche de solutions dans le cadre d'une action.

L'approche la plus large de la question paysagère doit être privilégiée dès le démarrage de la réflexion, quitte à reporter dans le temps la programmation des actions si un consensus ne se fait pas naturellement sur un des enjeux paysagers identifiés. Cela favorisera un portage local du projet, et au fur et à mesure qu'une confiance s'installera avec une prise de conscience et une sensibilisation de la population, certains thèmes éludés au départ pourront être abordés de façon plus approfondie.

■ **A l'échelle de la parcelle :
la revalorisation de la gestion**

Le choix du mode de gestion peut prendre en compte le multi-usage (agriculture, sylviculture, patrimoine et tourisme) dans le cadre d'activités de production s'adaptant aux contraintes et atouts de ces milieux. Cela suppose qu'un dialogue puissent s'instaurer entre les exploitants, les propriétaires, les élus et les naturalistes. Actuellement, l'accent est mis sur la sensibilisation de ces différents acteurs.

En concertation avec les organismes concernés : ONF, CRPF, Chambre d'agriculture, naturalistes, une plaquette est en cours de réalisation sur la gestion des pâturages boisés. Il ne s'agit pas de présenter un répertoire de schémas types de gestion, mais d'apporter aux différents acteurs un support de réflexion lors du choix d'un mode de gestion d'un pâturage boisé. Il privilégie une entrée paysagère, c'est-à-dire la physionomie du milieu, pour permettre le dialogue entre les différents acteurs.



▲ Figure 2. – Exemple d'une démarche de cartographie des enjeux avec un zonage des axes de priorités et d'interventions.

Conclusion

Le pâturage boisé peut retrouver une place dans l'économie du Haut-Jura : il représente un atout pour le développement touristique, mais n'aurait-il pas un nouveau rôle à jouer comme image de marque d'une économie qui se donne les moyens de préserver ses paysages ? Tout particulièrement l'agriculture avec des produits « qui s'inscrivent dans le paysage ». ■

Résumé

Le territoire du Parc du Haut-Jura est situé en zone de moyenne montagne. Il est recouvert à 70 % par la forêt et est caractérisé par la présence d'une agriculture extensive dont le maintien est principalement lié à la production de fromages d'Appellation d'Origine Contrôlée. La tendance des exploitations agricoles à se recentrer sur les terres les plus facilement exploitables entraîne une sous-utilisation de milieux faisant historiquement l'objet d'une double utilisation pastorale et sylvicole. Cette sous-utilisation entraîne un reboisement spontané de ces milieux, engendrant un abandon progressif des pâturages boisés.

Après une description et une analyse historique du fonctionnement de ces pâturages boisés et des spécificités locales, l'étude des évolutions et des pratiques conduit à une mise en perspective des enjeux écologiques, paysagers et économiques de ces espaces.

Enfin, pour concilier ces enjeux collectifs avec les statuts de propriété privée de la majorité de ces espaces souvent très vastes, différents modes d'intervention sont proposés dans une logique multi-usage : agriculture, sylviculture, patrimoine et tourisme. L'objectif étant de permettre à ces paysages de retrouver une place durable dans l'économie de la région, sa qualité de vie et ses productions traditionnelles.

Abstract

The territory of the Haut-Jura Park is located in a medium mountain area. It is covered to 70% by the forest and is marked by the presence of extensive agriculture mainly related to the production of the special Haut-Jura cheese brands having an "Origin Verified Designation". The tendency of farmers to concentrate on their lands which are most easily cultivated has led to insufficient use of areas which were historically used for forestry and grazing grounds. This has led to spontaneous reforestation of the abandoned grazing grounds.

After a description and a historical analysis of the operation of these wooded pastures and the specific local traditions, the study of the changes and practice leads to the ecological, landscaping and economic consequences of these reforested areas.

Finally, to reconcile these collective considerations with the status of private property of most of these spaces, often vast, various types of operations are proposed with a multiple-use approach: agriculture, forestry, value of the land and tourism. The goal is to allow these landscapes to find a permanent place in the economy of the region, its quality of life and its traditional products.

Bibliographie

PNR du Haut-Jura, 1998, *Les pâturages boisés du Haut-Jura*, Bureau d'études Yorick Ferrez, 165 p.+ Ann.

CRPF de Franche-Comté, 1998, *Pâturages boisés : Gestion sylvicole des bois pâturés, exemple du Pré d'haut (Doubs)*, 13 p.

ONE, Division de Pontarlier-Sud, 1998, *Pratiques de gestion et usages des pâturages boisés du Haut-Jura : exemple de l'alpage de la Boissaude*, 16 p.

PNR du Haut-Jura, 1994, *État des lieux préliminaire pour l'Opération Locale de la Haute-Chaîne*, rapport int.

PNR du Haut-Jura, 1992, *Systèmes de production et gestion de l'espace*, rapport int.